



Je ne sais pas quoi faire par la suite....

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **08:39**

Bonjour,

j'avais déjà posté un message il y a moins de deux mois.

Je racontais que apres un oubli de renouvellement de titre de séjour, j'avais eu mon passeport qui était également périmé. Après deux mois, j'ai ré-obtenu mon passeport. Mon dossier de préfecture complet, j'étais sur la route pour allé le déposé. Par manque de chance, je me suis fait controlé par la police. Vu que mon titre de séjour n'était plus valable, ils ont essayé de contacter la préfecture. Sans une réponse de leur part, is m'ont amené en garde a vue. C'est le jour suivant qu'ils ont émis une OQTF à mon encontre. (vous ne trouvez pas ca bizarre, alors que ca fesait 3 mois que j'étais sans titre de séjour...bref!) C est a ce moment qu il m ont emmené en centre de retention, puis je suis passé devant le juge des libertés (ou je suis ressortis) et devant le tribunal administratif (ou ils m ont refusé de délivré un titre de séjour).

Depuis ca, j'ai fait des démarches aupres des associations, aupres de députés, auprès des maires, des assistant parlementaires... tous me disant de me marier!

Depuis ce week end enfin, je me suis marié!

Maintenant j'aimerais savoir [s]**quelles démarches dois-je faire?**[/s]

MERCI DE ME REPONDRE AU PLUS VITE!

Cordialement

Par **didier**, le **08/04/2010** à **10:33**

je pas bien compris. vous avez quoi comme titre sejour avant??et il faut bien expliqué.....

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **10:46**

un titre de séjour etudiant

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:14**

est ce que la trubinal adminstratif a annulé le oqtf ou non ??? et si non ce quoi comme motif et d'aprée votre message vous avez des recherches sur se sujet

les députés ils ont rien changes dans les procédures.?? pour votre question .moi je fait deja de demarche .mais je cherche toujours des solutions d'après ce que je connais honnetement c'est le mariage ou parent d'un enfant francais .après ya aussi pas mal de chose comme les etudes pacs un cdi mais toute c'est element sont pas garantie paraport au mariage ou un enfant francais.

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **11:16**

excusez moi, je suis dja marié depui ce week end, sinon, je n'ai pas tout compris...

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:21**

6 moi après le mariage vous pouvez demande carte vpf bon courage.

vous avez pas compris mon message c'est paraport votre message n1

Par **Massilienne**, le **08/04/2010** à **11:23**

daccord merci, mais en attendant je reste sans-papiers????

Par **didier**, le **08/04/2010** à **11:37**

sans papiers mais pas sans droit, ca va venir il faut le patience moi sa fait 3 ans sans papiers.et je risque que je reste plus mais c'est la vie comme dit l'exemple après le mauvais temps il ya le beau temps.c'est nos dectature disparaître ont est bien que chez nous!!!!

Par **zidi charfedine**, le **08/04/2010** à **11:48**

demande de travail

Par **zidi charfedine**, le **08/04/2010** à **11:50**

demande de travail